



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.3

Numéro de la demande : 2023-0856
Demande : Modifications des propriétés chimiques du produit –
Spécifications
Produit : Actinovate SP
Numéro d'homologation : 28672
Principe actif (p.a.) : Souche WYEC108 de *Streptomyces lydicus*
Numéro de document de l'ARLA : 3593070

But de la demande

La présente demande visait à prolonger la durée d'entreposage de la préparation commerciale Actinovate SP, de 12 mois à 24 mois à température ambiante.

Caractérisation et évaluation du produit

Les données fournies pour évaluer la stabilité à l'entreposage du produit Actinovate SP étaient acceptables. Les données justifiaient la modification de l'énoncé lié à l'entreposage sur l'étiquette de Actinovate SP pour y indiquer 24 mois à la température ambiante (25 °C).

Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, environnementale ou de la valeur n'était requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer la prolongation de la durée d'entreposage du produit Actinovate SP.

Références

**Numéro de
document de
l'ARLA**
3441868

Référence

2023, storage stability, DACO: M2.11 CBI

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9